



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 17061

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur les dix-sept recettes des finances restant à supprimer. Il lui demande de lui indiquer avec précision la date où ces postes comptables seront supprimés. Plus précisément, en ce qui concerne celle de Soissons, il souhaite connaître la date exacte de fermeture ainsi que les mesures envisagées pour le personnel.

Texte de la réponse

La réforme des recettes des finances, mise à l'étude dès 1992, a concrètement débuté en 1996. Elle s'inscrit dans le cadre d'un processus d'adaptation et de modernisation des structures du réseau du Trésor public, qui implique une révision des implantations des recettes des finances, inchangées depuis 1926. Les suppressions restant à réaliser interviendront pour quatorze d'entre elles au 1er janvier 1999 et pour les trois autres au 1er janvier 2000. La recette des finances de Soissons est une des trois recettes dont la suppression est prévue au 1er janvier 2000. Une large concertation sera ouverte avec les personnels de la recette des finances à l'initiative du trésorier-payeur général de l'Aisne, de manière à prendre en compte les souhaits des agents pour leur future affectation. Les propositions qui leur seront présentées devraient permettre à la grande majorité d'entre eux de rester sur place ou de bénéficier d'une affectation proche de leur résidence familiale, et seront bien entendu soumises à l'avis des commissions paritaires locales compétentes. Les vingt-quatre suppressions de recettes des finances réalisées depuis 1996 ont concerné 520 agents. Les plans de réaffectation ont permis de maintenir 68,1 % des agents sur la résidence ou à proximité. Des mesures d'accompagnement sont également prévues pour faciliter le reclassement des personnels, en particulier pour ce qui concerne leur formation dans l'éventualité où de nouvelles tâches leur seraient confiées. Recettes des finances dont la suppression est prévue au 1er janvier 1999 : Montluçon (03), Millau (12), Rochefort (17), Dinan (22), Montélimar (26), Louviers (27), Alès (30), Dole (39), Montbrison (42), Lunéville (54), Verdun (55), Saint-Omer (62), Autun (71), Châtellerauld (86). Recettes des finances dont la suppression est prévue au 1er janvier 2000 : Soissons (02), Bergerac (24), Narbonne (11).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17061

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1998, page 3943

Réponse publiée le : 14 décembre 1998, page 6820